



Monsieur Manuel VALLS
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 27 mars 2015

Monsieur Le Premier Ministre,

La création, dans la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, d'une taxe de mouillage dans les aires marines protégées, porte atteinte à la liberté et à la gratuité de l'accès à la mer.

Cette disposition, préparée hors de toute concertation, suscite une émotion considérable dans les régions littorales et au sein de la communauté maritime.

Pour les collectivités publiques, son enjeu financier est mineur ; pour les riverains et les professionnels qui vivent sur le littoral, sa portée est majeure.

Les aires marines protégées couvrent, en effet, un quart des côtes métropolitaines, dont 50 % des côtes corses, et 10 millions de kilomètres carrés en y incluant l'outremer. Les sorties en mer deviendraient donc payantes et les montants annoncés sont si prohibitifs qu'ils provoqueraient une désaffection de la fréquentation des côtes françaises et un déclin irrémédiable de la pratique de la plaisance.

L'écart entre les intentions affichées par les auteurs du projet et sa portée réelle est un autre motif d'incompréhension. Selon ses promoteurs, il s'agirait seulement de créer une redevance que paieraient les yachts qui viennent mouiller dans les eaux du Parc de Bonifacio ou de Scandola. La réalité du texte est tout autre. En l'absence de tout service rendu, il s'agit d'un impôt, que le texte autorise à généraliser à l'ensemble des aires marines protégées pour tous les bateaux, quelle que soit leur taille.

L'incohérence même entre le discours affiché et le texte adopté, alimentent la suspicion et l'hostilité.

Neuf organisations professionnelles et sportives représentant tous les secteurs de la plaisance et du nautisme -et, à travers elles, les 5 millions de Français qui le pratiquent- avec le soutien du Cluster Maritime Français, en appellent à votre arbitrage.

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir, afin que nous puissions vous exposer les raisons qui justifient que cette mesure soit écartée lors des débats en deuxième lecture sur la loi NOTRE.

Confiants dans l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Serge Pallares
Président
Fédération française
des ports de plaisance
(FFPP)

Alain Garcia
Président
Union nationale des
associations de
plaisanciers (UNAN)

Jean Kiffer
Président
Fédération nationale
des pêcheurs
plaisanciers et sportifs
de France (FNPPSF)

Jean-Pierre Champion
Président
Fédération française
de voile (FFVoile)

Yves Lyon-Caen
Président
Fédération des
industries
nautiques (FIN)

Jean-Marie Lhomme
Président
Fédération française
motonautique (FFM)

Jean-Louis Blanchard
Président
Fédération française
d'étude et sports sous-
marins (FFESSM)

Gérard Peroddi
Président
Fédération française des
pêcheurs en mer (FFPM)

Pascal Mathieu
Président
Fédération chasse
sous-marine passion
(FCSMP)